

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 08-2026

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 10 août 2026 à 20 heures, au Centre des Roches, situé au 505, chemin Sir-Lomer-Gouin à Deschambault-Grondines, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Permettre, pour la construction d'une nouvelle partie saillante en cour avant, un empiètement de 3,33 m dans la marge de recul avant, soit un empiètement excédant de 2,13 m le maximum autorisé de 1,20 m, contrairement aux dispositions du paragraphe 1° de la sous-section 10.2.1 du Règlement de zonage no 125-11.

- Identification du site concerné : 435, chemin Sir-Lomer-Gouin
Lot : 3 927 963
Zone : M-105

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 16^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2026.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 juillet 2026 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale et
greffière-trésorière